



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

**PROCÈS-VERBAL** d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 7 juillet 2016 à 16 h 00 à l'Auberge Madeli, à Cap-aux-Meules, sous la présidence de Daniel Côté et à laquelle sont présents :

**M. Allen Cormier, préfet**

Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

**M. Simon Deschênes, conseiller de Sainte-Anne-des-Monts**

Administrateur remplaçant représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

**M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller de Havre-aux-Maisons**

Administrateur régulier représentant l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

**M. Rodrigue Brousseau, maire de Petite-Vallée**

Administrateur régulier représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

**Mme Nadia Minassian, préfète**

Administratrice régulière, représentant la MRC du Rocher-Percé

**Mme Louise Langlois, mairesse de Chandler**

Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

**M. Jean-Guy Poirier, préfet**

Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

**M. Richard St-Laurent, maire de Nouvelle**

Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

**M. Guy Gallant, préfet**

Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

Étaient présents via téléphone :

**M. Roch Audet, maire de Bonaventure**

Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

Ainsi que :

**M. Antoine Audet, directeur général de la Régie**

**Mme Sarah Gonthier, agente au marketing**

De même que des gens du public :

**M. Éric Dubé, maire de New Richmond**

**Pierre-Luc Richard, journaliste, CFIM**

**Luc Gagnon, journaliste, Le Radar**

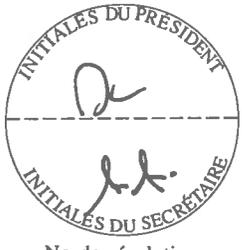
Les administrateurs suivants ont été invités, mais n'ont pu participer à la rencontre :

**Mme Micheline Pelletier, mairesse de Sainte-Anne-des-Monts**

Administratrice régulière représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

**M. Roger Chevarie, conseiller de Fatima**

Administrateur régulier représentant l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée (adoption);
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption);
4. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 26 mai 2016 (adoption);
5. Suivi des finances et des opérations;
  - 5.1. États financiers et rapport d'achalandage;
  - 5.2. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés (adoption);
6. Intégration du mandat du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs ;
  - 6.1. Entente avec la MRC de Bonaventure (adoption);
  - 6.2. Transfert des contrats de transport (adoption);
  - 6.3. Embauche d'une répartitrice (adoption);
7. Co-voiturage (adoption);
8. Comité des usagers (adoption);
9. Politique de garde à la répartition (adoption);
10. Étude sur les besoins des jeunes;
11. Points d'information;
  - 11.1. Journée sans auto;
  - 11.2. Tournée sans mon auto;
12. Affaires nouvelles;
13. Date et lieu de la prochaine rencontre;
14. Période de questions;
15. Levée de l'assemblée (adoption).

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

### 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, Daniel Côté, souhaite la bienvenue à tous.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

### 2. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Allen Cormier propose Sarah Gonthier à titre de secrétaire d'assemblée.  
Sarah Gonthier accepte d'être secrétaire d'assemblée.

R16 – 33

### RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ** par Allen Cormier et unanimement résolu de nommer Sarah Gonthier à titre de secrétaire d'assemblée.

### 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

R16 – 34

### RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-Guy Poirier et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

### 4. LECTURE, SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 MAI 2016

Le document « Procès-verbal d'une réunion régulière du conseil de la Régie tenue le 26 mai 2016 » est présenté.

R16 – 35

### RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 MAI 2016

**IL EST PROPOSÉ** par Allen Cormier et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 26 mai 2016 tenue à Gaspé tel que lu et présenté.

### 5. SUIVI DES FINANCES ET DES OPÉRATIONS

#### 5.1. États financiers et rapport d'achalandage

Les états financiers et le rapport d'achalandage au 30 avril 2016 sont présentés.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

#### 5.2. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés

La liste des comptes à payer et des comptes préautorisés de avril 2016 est remise aux administrateurs. Le montant total au 30 avril 2016 est de 277 166,31\$.



No de résolution  
ou **R16-36**

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

### RÉSOLUTION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES À PAYER

**IL EST PROPOSÉ** par Rodrigue Brousseau et résolu unanimement d'adopter la liste de comptes à payer et des comptes préautorisés de avril 2016, au montant total au 30 avril 2016 de 277 166,31\$.

#### 6. INTÉGRATION DU MANDAT DU TRANSPORT ADAPTÉ DANS LA BAIE-DES-CHALEURS

Lors du dernier conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport, un accord de principe avait été donné pour accepter la responsabilité de coordonner le service de transport adapté sur le territoire de la Baie-des-Chaleurs.

À la suite de cette acceptation, le processus s'est formellement enclenché. Le 15 juin 2016, la MRC de Bonaventure a confirmé par voie de résolution, son intention de transférer le service à la RÉGIM à compter du 4 septembre 2016.

Dès le lendemain, le 16 juin, le conseil d'administration de l'organisme Transport Avignon-Bonaventure a prit acte de cette décision et a entrepris les démarches pour réaliser adéquatement cette transition.

Plusieurs rencontres et discussions ont eu lieu entre les directions de la REGIM, de Transport Avignon-Bonaventure et le transporteur pour s'assurer d'une transition efficace qui aurait le moins d'impacts possibles sur le service aux usagers.

##### 6.1. Entente avec la MRC de Bonaventure

Afin de préciser les rôles et responsabilités de la MRC et de la REGIM concernant le service de transport adapté, une entente doit être signée entre les parties. Un projet d'entente est déposé au conseil d'administration.

##### 6.2. Transferts des contrats

Un état de situation sur les contrats actuels de Transport Avignon-Bonaventure est présenté :

# de contrat	1	2
<b>Service</b>	Transport adapté dans MRC Avignon	Transport adapté dans la MRC de Bonaventure
<b>Nombre de véhicules</b>	2	3
<b>Chauffeurs</b>	OUI	NON
<b>Banque de km</b>	53 000	179 000
<b>Coût / an</b>	75 000 \$	160 000 \$
<b>Coût / km</b>	1,42 \$	0,90 \$
<b>Date de signature</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2015	1 <sup>er</sup> janvier 2015
<b>Fin du contrat</b>	31 décembre 2017	31 décembre 2016*
<b>Autres information</b>	1 des 2 véhicules utilisés est financé par la REGIM (44)	Ce contrat n'inclus pas le service de chauffeurs, ce qui explique le cout au km moins élevé.

Le 16 juin, le CA de Transport Avignon-Bonaventure a adopté un addenda qui poursuit le contrat #2 jusqu'au 31 décembre 2017, afin que l'on puisse renouveler les contrats pour les deux MRC en même temps.

L'état de la flotte de véhicules a été vérifié. Les véhicules sont tous récents et ils répondent aux mêmes normes que ceux utilisés par l'ensemble des transporteurs (max 350 000 km ou 7 ans d'utilisation).



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

Le transporteur a accepté de préparer une proposition à la REGIM pour inclure le service des chauffeurs dans son 2e contrat de transport (à venir). Le transporteur est actuellement en démarche pour effectuer cette transition.

### 6.3. Embauche d'une répartitrice

Tel que prévu dans le plan de transition initiale, la répartitrice actuellement à l'emploi de Transport Avignon-Bonaventure, madame Claudine Babin, a été rencontré dans le but de lui offrir un poste à la REGIM pour agir comme répartitrice en transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs et assurer quelques tâches additionnelles de coordination du point de services de Bonaventure. Madame Babin est à l'emploi de l'organisme depuis 2000. Elle possède une très grande connaissance de l'organisation du service pour les usagers et des différents processus de gestion concernant le fonctionnement du service.

Après analyse de notre proposition, madame Babin a accepté le défi de se joindre à notre équipe. Le conseil d'administration de la REGIM doit maintenant confirmer l'embauche de Claudine Babin, à titre de répartitrice.

R16-37

### RÉSOLUTION CONCERNANT L'INTÉGRATION DU MANDAT DU TRANSPORT ADAPTÉ DANS LA BAIE-DES-CHALEURS

**ATTENDU QUE** la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine a pour objet la mise en commun de l'exercice de la compétence des MRC dans le domaine du transport collectif de personnes, y incluant le transport adapté de personnes handicapées, sur l'ensemble du territoire des MRC et, plus précisément, son organisation, sa gestion et son fonctionnement ;

**ATTENDU QUE** la MRC de Bonaventure a demandé, par voie de résolution, datée du 15 juin 2016 (résolution # 2016-06-114), à la Régie de « prendre en main le service de transport adapté » sur son territoire ;

**ATTENDU QUE** l'intégration des services de transport adapté et collectif est une façon de faire que préconise la Régie dans le développement des services de transport sur le territoire ;

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-Guy Poirier et unanimement résolu d'adopter

**QUE** la Régie entreprenne les démarches afin de conclure une entente de principe avec la MRC de Bonaventure afin de devenir l'organisme mandataire du service de transport adapté sur son territoire à compter du 4 septembre 2016;

**QUE** la Régie accepte le transfert des contrats de transport de Transport Avignon-Bonaventure tel que présenté ;

**QUE** l'embauche de Mme Claudine Babin, en tant que répartitrice pour le transport adapté du secteur d'Avignon et de Bonaventure, soit confirmée.

### 7. CO-VOITURAGE

À l'intérieur du plan stratégique de la RÉGIM, plusieurs orientations concernent le développement de ses services et la volonté de l'organisation à déployer différentes solutions de déplacement pour augmenter la mobilité des citoyens. Il est prévu dans ce plan de travailler au déploiement d'une plateforme web de co-voiturage.

Bien que le projet soit prévu à moyen terme, une approche récente du CIRADD amène l'organisation à reconsidérer cet échéancier. En effet, dans le cadre d'un appel de projets dans le Fonds d'innovation social GIM, la MRC d'Avignon a mandaté le CIRADD pour réaliser un « projet-pilote sur le renforcement du covoiturage dans la MRC d'Avignon ». Ce projet s'inscrit dans la démarche de lutte à la pauvreté de ce secteur (Action Territoriale Intégrée (ATI)). Dans le cadre de ce projet, il était important pour les promoteurs d'avoir une



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

organisation pouvant soutenir le fonctionnement de la plateforme et en assurer la continuité au-delà de l'échéance du projet.

Ce sujet a fait l'objet de premières discussions à la réunion du conseil d'administration du 12 février 2015. Suite à l'adhésion des membres, différents types de plateformes ont été analysés afin de soutenir de manière efficace l'organisation du co-voiturage, dans le cadre du projet du CIRADD.

Après une analyse des différentes plateformes et des discussions avec les propriétaires de ces solutions, le choix a été porté vers l'outil [www.montrajet.ca](http://www.montrajet.ca), créé par le CADUS (Centre de Déplacement Urbain du Saguenay). Une entente de partenariat avec cet organisme a été négociée afin d'adapter cet outil à notre réalité régionale. Cette entente est présentée aux membres du conseil d'administration.

R16-38

### RÉSOLUTION CONCERNANT LA SIGNATURE DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE PLATEFORME DE CO-VOITURAGE

IL EST PROPOSÉ par Guy Gallant et unanimement résolu d'autoriser la direction générale de signer une entente de partenariat avec le CADUS (Centre de Déplacement Urbain du Saguenay) afin de développer une plateforme de co-voiturage.

#### 8. COMITÉ DES USAGERS

Lors de la rencontre du conseil d'administration du 7 avril 2016 tenue à Sainte-Anne-des-Monts, l'ouverture des candidatures pour la création d'un comité des usagers a été lancée. Ce comité permettra de se rapprocher des utilisateurs du service, de les faire participer au développement de l'organisation, de recueillir des recommandations dans une perspective d'amélioration continue.

R16 – 39

### RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION DU COMITÉ DES USAGERS

ATTENDU QUE 5 candidatures d'utilisateurs actifs des services de la RÉGÎM ont été reçues et qu'une sélection a été faite pour les secteurs où plus d'une candidature a été reçue ;

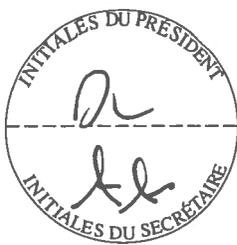
ATTENDU QUE la résolution R16-17 mentionne la composition désirée du comité des usagers et que Nadia Minassian et Daniel Côté seront les administrateurs de la RÉGÎM qui siégeront au comité des usagers ;

IL EST PROPOSÉ par Allen Cormier et unanimement résolu que les personnes suivantes soient désignées pour faire partie du comité des usagers :

- Madame Linda Poirier, usager du secteur de la Baie-des-Chaleurs
- Monsieur Kevin Legouffe, usager du secteur de la Baie-des-Chaleurs
- Madame Karine Blanchard, usager du secteur Rocher-Percé
- Madame Jocelyne Roy, usager du secteur de l'Estran
- Madame Anne-Marie Boudreau, usager du secteur des Îles

#### 9. POLITIQUE DE GARDE À LA RÉPARTITION

ATTENDU QUE la Régie offre depuis le 18 juillet 2015, un service de navettes pour relier les secteurs non-desservis par Orléans express, aux points d'arrêts d'Orléans et que ce service fonctionne sur une base annuelle, 7 jours sur 7;



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

**ATTENDU QUE** la Régie souhaite offrir un service téléphonique en continu pour répondre aux besoins de la clientèle pour avoir de l'information et/ou pour réserver;

**ATTENDU QUE** pour certains périodes de l'année, un service réduit peut être offert les fins de semaines où lors des jours fériés, en affectant une ressource de garde qui prend et traite les appels dans la journée;

R16 – 40

### RÉSOLUTION CONCERNANT LA POLITIQUE DE GARDE À LA RÉPARTITION

**IL EST PROPOSÉ** par Simon Deschênes et unanimement résolu que la Régie verse aux employés affectés à la « garde » du service téléphonique lors des fins de semaine ou des congés fériés, se voit majorer leur salaire pour un montant équivalent à 3 h de salaire, à leur taux horaire respectif, par jour de service, et que ce montant soit versé à la période de paie correspondant aux jours travaillés.

#### 10. ÉTUDE SUR LES BESOINS DES JEUNES

Un sondage a été effectué par la firme SEGMA Recherche auprès des jeunes, dont l'objectif était de déterminer le mode de déplacement pour cette clientèle. Le résultat de cette étude est présenté aux administrateurs.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

#### 11. POINT D'INFORMATION

##### 11.1. Journée sans auto

Chaque année, le Défi sans auto solo prend la forme d'une compétition gratuite et amicale au cours de laquelle toutes les entreprises et institutions du Québec sont invitées à rivaliser entre elles le temps d'une journée. Pour remporter le Défi, les organisations participantes doivent ainsi promouvoir les transports durables auprès de leurs employés et/ou étudiants et les inciter à utiliser un ou plusieurs modes de transport durables la journée du Défi pour se rendre sur leur lieu de travail ou d'études. Pour la deuxième fois cette année, c'est **Mobili-T**, le Centre de gestion des déplacements du Québec métropolitain qui relaie et coordonne le Défi sans auto solo dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Les-Îles-de-la-Madeleine. Cette année encore, la **RÉGÎM** est un partenaire majeur de Mobili-T pour l'évènement en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

##### 11.2. Tournée sans auto

TRANSPORT 2000 QUÉBEC est une association vouée à la défense des usagers du transport en commun et à la promotion de moyens de transport efficaces et durables. Cette association provinciale citoyenne a pour mandat de contribuer au développement global des transports collectifs au Québec ainsi qu'à l'amélioration des services offerts aux utilisateurs en nous assurant que leur point de vue est pris en compte. Habituellement plus présente en milieu urbain, l'association réalise en 2015 une première Tournée mobile sans mon auto, qui a contribué à la promotion des transports collectifs dans les régions de Lanaudière, Capitale nationale, Chaudières-Appalaches, Centre-du-Québec, la Mauricie, la Montérégie-Est.

Du 19 septembre au 31 octobre prochains, Transport 2000 réalise la Tournée mobile sans auto 2016 en Gaspésie pour la toute première fois, et s'associe avec la **RÉGÎM** dans le cadre de cet évènement. Dans chaque ville visitée, une rencontre sera organisée pour réunir les transporteurs locaux (en Gaspésie, la



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

RÉGÎM et Orléans Express sont invités), les décideurs publics et les groupes sociaux afin qu'ils puissent discuter de l'état du service de transport collectif dans leur région et des pistes de solution pour améliorer le service.

Gaspé et Sainte-Anne-des-Monts ont été ciblés pour accueillir ces rencontres citoyennes.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

### 12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'y est apporté.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

### 13. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 22 septembre 2016 à Carleton-sur-Mer.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

### 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président, Daniel Côté, invite le public à poser des questions. Les journalistes sur place souhaitent avoir des entrevues individuelles, ce qui met fin à la période de question.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

### 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-Guy Poirier et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

R16 – 41



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

### CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par  
Le président,

Daniel Côté

Lu et certifié conforme par  
le secrétaire-trésorier,

Antoine Audet

2016/12/15

Date

19/12/2016.

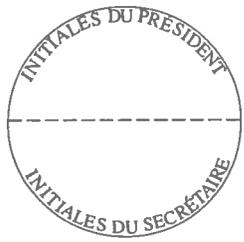
Date

### ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

22 septembre 2016

Date



No de résolution  
ou annotation

**Régie intermunicipale de transport  
Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine**